

Missions de compilation : Document d'information à l'intention des tiers – Ce que vous devez savoir

FÉVRIER 2020

Êtes-vous un tiers qui reçoit des informations financières compilées?

Vous arrive-t-il de recevoir d'une entreprise des informations financières accompagnées d'une déclaration intitulée « Avis au lecteur » qui a été préparée par un comptable? Si tel est le cas, certains changements à venir pourraient vous toucher.

Le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) a récemment publié une nouvelle norme sur les missions de compilation qui entraînera des changements pour bon nombre de parties prenantes, dont celles qui utilisent des informations financières compilées – notamment les responsables crédit qui utilisent ces informations pour l'attribution de prêts ou l'octroi de crédit aux PME. Si vous êtes un utilisateur d'informations financières compilées, le présent *Document d'information à l'intention des tiers* (document d'information) devrait vous intéresser!

Objet du présent document

CPA Canada a élaboré le présent document d'information afin :

- de vous aider dans vos entretiens portant sur la nature d'une mission de compilation et des autres services pouvant être offerts;
- de vous présenter les changements dans la nouvelle norme, notamment :
 - le NOUVEAU rapport qui sera joint aux informations financières compilées que vous recevez (ce rapport remplacera l'avis au lecteur),
 - un exemple de la note qui sera incluse, laquelle décrira la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées.

Le NOUVEAU rapport qui sera joint aux informations financières compilées vous aidera à comprendre la nature d'une mission de compilation. Un exemple de rapport est fourni à l'[annexe 1](#) du présent document d'information.

En quoi consiste une mission de compilation?

Une mission de compilation est une mission dans laquelle un professionnel en exercice assiste la direction dans la préparation des informations financières compilées et joint un rapport de mission de compilation. Le NOUVEAU rapport, qui, comme il est mentionné ci-dessus, figure à l'[annexe 1](#) du présent document d'information, explique les responsabilités respectives de la direction et du professionnel en exercice. Vous pouvez constater que, comme dans le cas des missions réalisées selon la norme précédente, le professionnel en exercice qui prépare le rapport ne fournit *aucune* forme d'assurance à l'égard des informations financières compilées préparées par la direction.

Le professionnel en exercice fournit une assistance à la direction dans le cadre de la préparation des informations financières compilées conformément à la nouvelle norme. Il n'est pas tenu de vérifier l'exhaustivité ou l'exactitude des informations fournies par la direction ou de mettre en œuvre des procédures destinées à fournir une assurance quant à leur intégrité.

L'[annexe 2](#) du présent document d'information donne un aperçu des trois principaux types de missions que vous pourriez voir relativement aux informations financières (mission de compilation, mission d'examen ou mission d'audit).

Quelle est la date d'entrée en vigueur de la norme?

La NCSC 4200, *Missions de compilation*, s'applique aux informations financières compilées des périodes closes à compter du **14 décembre 2021**, mais les professionnels en exercice peuvent l'appliquer avant cette date.

IMPORTANT

Cette norme peut être appliquée de façon anticipée. Durant la période de transition, il se peut que vous receviez des avis au lecteur délivrés selon l'ancienne norme ou des rapports de mission de compilation délivrés selon la nouvelle norme.

Pourquoi un changement était-il nécessaire?

Un changement était nécessaire parce que :

- les utilisateurs des informations financières compilées comprenaient souvent mal l'étendue des travaux exécutés par le professionnel en exercice dans le cadre d'une mission de compilation;
- les informations financières compilées ne fournissaient aucun renseignement sur la méthode de comptabilité appliquée à leur préparation.

Le nouveau rapport de mission de compilation communique plus clairement les responsabilités respectives de la direction et du professionnel en exercice ainsi que la nature et l'étendue d'une mission de compilation (voir la section sur le nouveau rapport de mission de compilation). Les informations financières compilées incluront aussi une description de la méthode de comptabilité appliquée à leur préparation.

Quelle est la méthode de comptabilité qui doit être décrite?

Afin d'améliorer la compréhensibilité, les informations financières compilées comprendront désormais une note décrivant la méthode de comptabilité appliquée à leur préparation. Cette description sera fonction des circonstances de la mission.

Voici des exemples de méthodes de comptabilité couramment utilisées dans les missions de compilation :

- la méthode de la comptabilité de caisse;
- la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée par le recours à certaines régularisations et estimations;
- une méthode de comptabilité prescrite par un contrat ou un autre texte et établie par un créancier ou une autorité de réglementation (cela pourrait faire partie des sujets de discussion avec la direction).

Voici un exemple possible de description de la méthode de comptabilité :

Société de location immobilière

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement du bilan de la société ABC au 31 décembre 20X1 et de l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date se fait au coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie en plus des éléments suivants :

- loyer à recevoir selon les modalités du contrat de location, déduction faite d'une provision pour créances douteuses;
- bien productif comptabilisé au coût historique et amorti conformément aux montants admissibles aux fins fiscales;
- fournisseurs et charges à payer;
- passif d'impôts exigibles à la date de clôture;
- produits de location comptabilisés conformément aux modalités du contrat.

Pourquoi la direction voudrait-elle discuter de la méthode de comptabilité avec vous?

Si vous êtes un utilisateur tiers et que vous n'êtes pas en mesure d'obtenir des informations supplémentaires auprès de l'entité, la direction pourrait vous demander de convenir de la méthode de comptabilité à appliquer dans la préparation des informations financières compilées.

La description de la méthode de comptabilité est importante pour votre compréhension de la manière dont les informations ont été compilées. Dans une mission de compilation, les informations financières compilées sont souvent préparées conformément à des règles comptables qui ne constituent pas un référentiel à usage général (c'est-à-dire pas les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, ou NCECF); par conséquent, les informations financières compilées pourraient ne pas convenir à l'usage que vous voulez en faire.

À quoi le nouveau rapport de mission de compilation ressemblera-t-il?

Le nouveau rapport de mission de compilation contient des informations supplémentaires qui ne figurent pas dans l'avis au lecteur, notamment les responsabilités de la direction, les responsabilités du professionnel en exercice et une explication plus poussée quant aux limites des informations financières compilées. Le rapport de mission de compilation pourrait également comprendre une explication des raisons pour lesquelles il se peut que le professionnel en exercice ne soit pas considéré comme indépendant de l'entité publiante. Il s'agit là d'une exigence du Code de déontologie des CPA, et la nouvelle norme n'entraîne aucun changement à cet égard.

L'[annexe 1](#) du présent document d'information comprend un exemple du rapport du professionnel en exercice sur les informations financières compilées et présente certains aspects clés qui sont mis en relief au moyen d'encadrés et d'une **surbrillance jaune**.

Annexe 1 – Exemple de rapport de mission de compilation

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de la société ABC

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la société ABC au 31 décembre 20X1, l'état des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice clos à cette date ainsi que la note X, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées [et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives] (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

[Signature du professionnel en exercice]

[Date du rapport]

[Adresse du professionnel en exercice]

Le titre concorde avec l'étendue (compilation et délivrance d'un rapport) par opposition à « Avis au lecteur »

Le destinataire est la partie qui fait appel aux services du professionnel en exercice - la direction ou les responsables de la gouvernance

Renvoi à la note comprise dans les informations financières compilées qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à leur préparation

Le rapport comprend désormais les responsabilités respectives de la direction et du professionnel en exercice

Clarifie qu'aucune procédure n'est mise en œuvre pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction

Aucun changement dans le niveau d'assurance

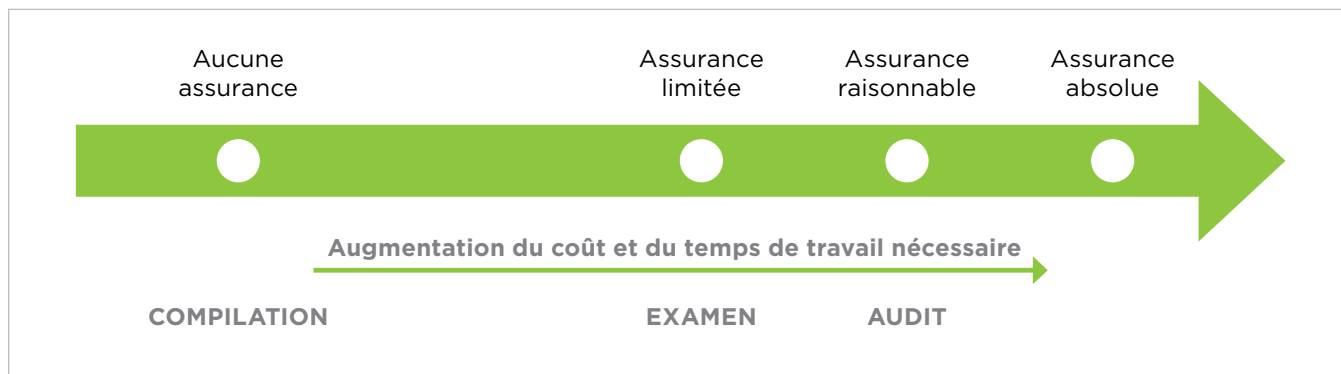
La date d'achèvement de la mission de compilation par le professionnel en exercice, y compris la reconnaissance, par la direction ou les responsables de la gouvernance, de leur responsabilité à l'égard de la version définitive des informations financières compilées

Les extraits suivants présentent les différences de façon plus détaillée.

Avis au lecteur actuel	Nouveau rapport de mission de compilation
Paragraphe d'introduction	
<p>J'ai compilé, à partir des informations fournies par la direction (le propriétaire), le bilan de Client limitée au 20X1, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de (période) terminée à cette date.</p>	<p>Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la société ABC au 31 décembre 20X1, l'état des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice clos à cette date ainsi que la note X, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées [et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives] (les « informations financières »).</p>
Description des responsabilités de la direction	
Aucune	<p>La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.</p>
Description des responsabilités du professionnel en exercice	
Aucune	<p>Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, <i>Missions de compilation</i>, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.</p>
Limites des informations financières compilées et mise en garde	
<p>Je n'ai pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.</p> <p>Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.</p>	<p>Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.</p> <p>Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.</p>

Annexe 2 – Sommaire des missions possibles

Afin de comprendre l'étendue d'une mission de compilation, il peut être utile de se reporter au diagramme suivant, qui illustre la nature de divers types de missions.



Les missions de compilation, d'examen et d'audit sont présentées dans le diagramme ci-dessus pour illustrer les différents niveaux d'assurance fournis par ces missions.

Comme il est mentionné ci-dessus, une mission de compilation n'est pas une mission de certification. Le professionnel en exercice ne mettra pas en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies par la direction.

Vous pourriez vouloir déterminer si une mission de certification répondrait mieux à vos besoins. Les avantages d'une mission de certification dépendent de facteurs tels que : le type d'utilisateur; le type d'entité (ouverte ou fermée); le fait qu'il existe ou non des lois ou des règlements qui exigent une forme particulière de rapport de certification; les besoins de financement; la taille, la structure et la complexité de l'entreprise ou de l'entité; les plans d'affaires ou de croissance futurs, le cas échéant. Discutez-en avec votre professionnel en exercice pour savoir ce qui convient le mieux dans les circonstances.

Assurance	Mission	Description
Aucune assurance	Compilation	Le professionnel en exercice prépare des informations financières compilées selon les informations qu'il a reçues de la part de la direction, et il n'exprime aucune assurance.
Assurance limitée	Examen	Le professionnel en exercice effectue un examen des états financiers de l'entité et formule une conclusion indiquant s'il a relevé quoi que ce soit qui le porte à croire que les états financiers n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.
Assurance raisonnable	Audit	Le professionnel en exercice procède à l'audit des états financiers de l'entité et se forme une opinion sur la conformité des états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, avec le référentiel d'information financière applicable.

Voici une autre publication de CPA Canada qui traite plus en profondeur de ce sujet : [Comprendre les rapports sur les états financiers](#).

Groupe de travail sur les indications relatives aux missions de compilation

CPA Canada tient à remercier l'auteure, Jane M. Bowen, FCPA, FCA, pour l'élaboration du présent *Document d'information à l'intention des tiers*, ainsi que les membres du [Groupe de travail sur les missions de compilation](#) pour leur participation à sa rédaction.

Commentaires

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires sur le présent *Document d'information à l'intention des tiers* à :

Yasmine Hakimpour, CPA, CA

Directrice de projets, Audit et certification
Recherche, orientation et soutien
Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : yhakimpour@cpacanada.ca

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent *Document d'information à l'intention des tiers* a été préparé par la division Recherche, orientation et soutien de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Il n'a pas été approuvé par un conseil ou un comité de CPA Canada, ni par un organisme comptable provincial. Le présent *Document d'information à l'intention des tiers* n'est pas publié sous l'autorité du Conseil des normes d'audit et de certification.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette publication.

© 2020 Comptables professionnels agréés du Canada